



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2026-385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-350 CONCERNANT LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE CERTAINES RUES MUNICIPALES

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Bouchette, le 5 août 2026 :

Règlement 2026-385 modifiant le règlement 2023-350 concernant le stationnement aux abords de certaines rues municipales

Le présent règlement établit les règles de stationnement aux abords de certaines rues municipales.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 36 rue principale, Bouchette, (Québec), aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bouchette, ce 26^e jour du mois d'août 2026.


Patricia Larivière
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis portant sur *l'adoption du règlement 2026-385 modifiant le règlement 2023-350 concernant le stationnement aux abords de certaines rues municipales* accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 26 août 2026, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 26 août 2026.


Patricia Larivière
Greffière-trésorière